



St-Cergue, le 20 juin 2011

**PREAVIS MUNICIPAL No 09/2011**

concernant une demande d'autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure

---

Délégué municipal : Thierry Magnenat (Syndic dès le 01.07.2011)

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**But :**

Le but du présent préavis est d'autoriser la Municipalité à plaider et accessoirement à demander des avis de droit avant d'engager une procédure.

**Exposé des motifs :**

Au vu de l'augmentation constante des oppositions lors de décisions municipales, ou des mises à l'enquête, il apparaît opportun à la Municipalité de pouvoir bénéficier de cette autorisation afin de pouvoir intervenir rapidement lorsque cela est nécessaire, dans le but de défendre les intérêts de notre Commune.

Cette autorisation est demandée conformément à l'article 4 chiffre 8 de la Loi sur les Communes (LC) et l'article 17.9 du règlement du Conseil Communal.

Cette autorisation est régulièrement accordée à la Municipalité depuis plusieurs législatures.

**Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- **D'autoriser la Municipalité à plaider et accessoirement à demander un avis de droit avant d'engager une procédure**

**et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 juin 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic (dès le 01.07.2011)

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol